

Variant anglais : pourquoi le préfet ferme-t-il des classes ?

Le protocole de l'Éducation nationale indique qu'une classe doit fermer s'il y a cas avéré de variant d'un personnel ou d'un élève mais qu'en cas de suspicion, la décision de fermeture est prise « **au cas par cas** » si c'est le variant anglais. Pour le sud-africain et le brésilien, l'EN a tranché : s'il y a cas contact, la classe ferme.

Dans le Calvados, le préfet ne fait pas de distinction : « **A Hérouville et au Castelet, les élèves étaient Covid + avec circulation du variant dans le cercle familial. Les élèves ont été présumés positifs au variant. Conformément au protocole, la fermeture de la classe a été décidée à chaque fois en concertation avec les parties prenantes concernées.** »

Dès la semaine dernière, l'accueil des élèves était suspendu dans une classe de CM1-CM2 de l'école Gringoire, à Hérouville. Un parent d'élève avait été testé positif au variant anglais du Covid-19, et son enfant positif au Covid. Dans la foulée, un dépistage était organisé de jeudi à samedi, dans le quartier. Seules 125 personnes s'y sont présentées.

Au Castelet, au sud de Caen, deux classes de CP et CE2 ont fermé lundi pour une semaine après la découverte d'un cas de variant anglais chez un parent d'élèves. Là aussi, les enfants étaient positifs au Covid-19. Un dépistage est prévu mardi et mercredi, à la mairie de Garcelles.

Selon l'Agence régionale de santé (ARS), lundi, 54 personnes ont été recensées positives à l'un des variants du Covid-19. Désormais, dès qu'une personne est positive au Covid-19, le test est doublé pour détecter un éventuel variant.